



Le HCP relève cependant des disparités selon le sexe, l'âge et le milieu de résidence

Près de la moitié de la population a une couverture médicale

La part des femmes est légèrement supérieure à celle des hommes, respectivement 47,6 et 45,5% et celle des citadins nettement au-dessus de celle des ruraux, respectivement 53,4 et 35,5%.

Mohamed Badrane
mbadrane@aujourd'hui.ma

Le Haut-Commissariat au Plan (HCP) livre son diagnostic concernant la couverture médicale des Marocains. Ainsi, le HCP estime que près de la moitié de la population est couverte. «Sur une population estimée, en 2017, à près de 34,8 millions, 16,2 millions de Marocains (46,6%) ont une couverture médicale; 15,5% sont des adhérents et 31,1% des ayants droit ou bénéficiaires. La part des femmes est légèrement supérieure à celle des hommes, respectivement 47,6% et 45,5% et celle

des citadins nettement au-dessus de celle des ruraux, respectivement 53,4 et 35,5%», apprend-on auprès des responsables du Haut Commissariat. «Le taux de couverture médicale enregistre 56,7% parmi les personnes de 60 ans et plus contre 37,1% parmi les jeunes de 15 à 29 ans. Le taux de couverture médicale varie de 47,4% pour les personnes vivant dans des ménages dirigés par un homme à 41,1% pour ceux dirigés par une femme», poursuit la même

source expliquant que ce taux s'améliore nettement selon le diplôme du chef du ménage, passant de 39,3% pour les personnes vivant dans des ménages dont le chef ne dispose d'aucun diplôme à 78,2% pour les personnes relevant de ménages dont le chef dispose d'un diplôme supérieur. Selon les statistiques publiées par le HCP, environ 4 actifs occupés sur 10 âgés de 15 ans et plus ont une couverture médicale. «La population active occupée est estimée, en 2017, à 10,7 millions de personnes. Environ 4,6 millions (42,7%), disposent d'une couverture médicale; 35,2% sont des adhérents et 7,5% des bénéficiaires. 47,1% des femmes actives occupées ont une couverture médicale contre 41,3% des hommes et 51,6% des citadins contre 31,8% des ruraux. Ce taux passe de 35,3% parmi les actifs occupés n'ayant aucun diplôme à 78,5% parmi les détenteurs d'un diplôme de niveau supérieur», explique le HCP. Selon le statut professionnel, la même source précise que les salariés enregistrent le taux de couverture médicale le plus élevé (56,9%), suivis des employeurs (41,2%), des indépendants (31,3%) et des aides familiales (23,1%). «Les actifs occupés exerçant dans les secteurs de l'industrie y compris l'artisanat et des services» enregistrent les taux de couverture médicale les plus élevés avec respectivement 54,8 et 51,9%. Ceux exerçant dans les secteurs du «BTP» et de l'«Agriculture, forêt et pêche» ont les taux les plus bas, respectivement 32,9 et 30,4%», indique le HCP. Par ailleurs, les responsables font savoir que

«près du quart de la population active occupée ont une couverture médicale liée à l'emploi exercé. Un peu plus d'un actif occupé âgé de 15 ans et plus sur 5 (22,5%) a une couverture médicale liée à l'emploi qu'il exerce, 34,5% parmi les citadins et 7,8% parmi les ruraux. Les salariés viennent en tête avec un taux de 42%, suivis des employeurs (26,2%)». Et de conclure : «Ce taux atteint 38,5% parmi les actifs occupés relevant du secteur de l'industrie y compris l'artisanat et 34,9% parmi ceux du secteur des «services» alors qu'il ne représente que 11% dans le secteur du «BTP» et seulement 5,7% dans celui de l'«Agriculture, forêt et pêche»».



La population active occupée est estimée, en 2017, à 10,7 millions de personnes. Environ 4,6 millions (42,7%), disposent d'une couverture médicale; 35,2% sont des adhérents et 7,5% des bénéficiaires.

Assises



Les travaux des 1^{ères} Assises nationales sur la protection sociale se sont ouverts lundi à Skhirate sous le thème «Ensemble pour un système intégré et pérenne de la protection sociale». La séance d'ouverture de ces Assises, placées sous le Haut patronage de SM le Roi Mohammed VI, s'est déroulée en présence notamment du chef de gouvernement Saâd Eddine El Othmani et du ministre délégué chargé des affaires générales et de la gouvernance, Lahcen Daoudi. Initié par le ministre délégué chargé des affaires générales et de la gouvernance,

cet événement vise à ouvrir un débat public entre les différents organisateurs, les acteurs économiques et sociaux, les organisations de la société civile et les experts, en vue d'élaborer une vision intégrée et consensuelle du système de la protection sociale en tant que composante essentielle du nouveau modèle de développement. Cette vision doit, selon les organisateurs, permettre de dépasser les dysfonctionnements et les contraintes actuels qui limitent l'impact de ce système sur le citoyen et sur le développement humain et social.

Le modèle marocain

Selon une note de cadrage publiée par le ministère chargé des affaires générales et de la gouvernance, le système de protection sociale est constitué de deux grandes composantes : une contributive de sécurité sociale regroupant les différentes caisses de retraites (CMR, RCAR, CNRA, CNSS et CNOPS); et une autre non contributive qui s'appuie sur un ensemble de programmes d'assistance sociale (INDH, Ramed, Tayssir, cantines scolaires, internats, bourses, programmes d'insertion professionnelle, insti-

tutions d'assistance sociale, etc.). «Si, grâce à ces programmes, le Maroc a pu atteindre un taux de couverture médicale effectif de 61% (35% par le biais de l'AMO et 26% grâce au Ramed), un taux plutôt satisfaisant comparé aux pays du même niveau de développement, il convient aussi, par souci d'exhaustivité et d'objectivité, d'intégrer dans le champ d'action du dispositif national d'appui aux populations dans le besoin, d'autres mécanismes d'assistance», indique-t-on de même source.

